



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 22 décembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Secrétaire d'État à l'Économie au sujet du « Nation Branding ».

Selon les informations parues dans la presse nationale, certains sportifs luxembourgeois de haut-niveau arborent le nouveau logo du Nation Branding sur leur tenue. Pour ce faire, ils reçoivent une contrepartie financière. Or, toujours selon la même source d'information, la secrétaire d'Etat n'a pas voulu révéler de montant précis.

Dans un souci de transparence et d'une utilisation responsable des deniers publics, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Secrétaire d'État à l'Économie.

- Madame la Secrétaire d'État peut-elle nous confirmer ces informations ?
- Selon quels critères, le choix des sportifs s'est-il opéré ? Est-ce que les négociations ont eu lieu uniquement avec les différentes fédérations ou également directement avec certains sportifs ?
- Combien de fédérations et/ou sportifs luxembourgeois de haut-niveau reçoivent une contrepartie financière ? De quels montants s'agit-t-il ?
- Madame la Secrétaire d'État peut-elle nous dresser une liste avec tous les contrats conclus dans ce contexte et les montants engagés de la sorte ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Gilles Roth

Diane Adehm

Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

La Secrétaire d'État

Luxembourg, le 23 janvier 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

24 JAN. 2017

La Secrétaire d'État à l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP 2643-02/JM-md

Objet: Question parlementaire N° 2643 du 22 décembre 2016 des honorables députés Diane Aehm et Gilles Roth

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Madame la Secrétaire d'État à l'Économie à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Francine Closener

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse à la question parlementaire No. 2643 du 22 décembre 2016 des honorables députés Diane Adehm et Gilles Roth

Veillez trouver ci-dessous les réponses aux questions posées par les honorables députés Diane Adehm et Gilles Roth dans la question parlementaire no. 2643 du 22 décembre 2016 :

- **Madame la Secrétaire d'État peut-elle nous confirmer ces informations ?**

Je peux confirmer que le déploiement de la signature du Luxembourg comporte une collaboration directe avec les représentants du sport de notre pays.

- **Selon quels critères, le choix des sportifs s'est-il opéré ? Est-ce que les négociations ont eu lieu uniquement avec les différentes fédérations ou également directement avec certains sportifs ?**

Le sport est un vecteur d'image important de notre pays notamment dans le cadre des manifestations sportives internationales aussi bien à l'étranger qu'au Luxembourg (championnats du monde, championnats d'Europe, Jeux olympiques, Jeux des petits pays d'États européens, etc.). Il s'agit d'événements qui génèrent une forte couverture médiatique et permettent de contribuer ainsi au rayonnement du pays et ceci à travers les sportifs nationaux, qui sont des ambassadeurs par excellence de notre pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie *Nation Branding*, et plus particulièrement de son plan d'action 2017, un des objectifs principaux est de renforcer la présence de la marque à l'international ainsi que de développer le réseau des « ambassadeurs de la marque ».

Dans ce contexte, le sport constitue un partenaire significatif dans notre démarche d'augmenter la notoriété et la visibilité du Luxembourg. L'objectif principal est de mettre en vitrine, d'une part les compétences et le savoir-faire luxembourgeois, et de présenter la nouvelle identité visuelle du pays – la Signature du Luxembourg – d'autre part, qui accompagne désormais la communication internationale.

Quant aux critères, les demandeurs doivent adhérer aux valeurs du pays qui sont – l'ouverture, le dynamisme et la fiabilité –, ainsi qu'au profil du pays qui est celui de l'allié. Par conséquent, ils doivent souscrire en outre à la nouvelle Signature du Luxembourg, qui est la traduction graphique des valeurs de référence, et la reproduire sur les différents supports.

Comme pour tout projet de partenariat dans le cadre de la promotion du pays à l'étranger, celui dans le domaine du sport doit être durable et faire état d'un planning concret des activités à l'international permettant en outre de mesurer l'impact. Il doit également favoriser le développement de réseaux de relations servant à la promotion du Luxembourg.

Depuis la présentation de la nouvelle identité visuelle du pays le 10 octobre dernier, nombreux sont les fédérations sportives nationales et les sportifs qui nous ont directement approchés pour devenir ambassadeur de la marque « Luxembourg ».

- **Combien de fédérations et/ou sportifs luxembourgeois de haut niveau reçoivent une contrepartie financière ? De quels montants s'agit-il ?**

Des partenariats ont été conclus jusqu'à présent avec trois fédérations nationales ainsi qu'avec deux sportifs luxembourgeois de haut-niveau et de renommée internationale. Actuellement, les pourparlers sont en cours avec quatre autres fédérations sportives nationales ainsi que le Comité olympique et sportif luxembourgeois.

Une enveloppe budgétaire de 150 000 Euros est inscrite au budget 2017 pour le co-financement de partenariats dans le cadre de notre stratégie de communication internationale.

- **Madame la Secrétaire d'État peut-elle nous dresser une liste avec tous les contrats conclus dans ce contexte et les montants engagés de la sorte ?**

Cinq conventions de partenariat ont été conclues jusqu'à présent, ceci avec la Fédération luxembourgeoise de Handball (FLH), la Fédération du Sport cycliste luxembourgeois (FSCL), la Fédération luxembourgeoise de natation et de sauvetage (FLNS), ainsi qu'avec les joueurs de tennis professionnels Gilles Muller et Mandy Minella.

Les montants engagés s'élèvent à 66 000 Euros.

D'autres partenariats sont en cours d'élaboration.